

**Arrêté n° 2024 - 338/SG/SCOPP/BAICI du 26 février 2024
modifiant l'arrêté n° 2021-2093/SG/DCL du 15 octobre 2021 modifié
portant désignation des membres du conseil départemental l'environnement
et des risques sanitaires et technologiques de La Réunion (CODERST)**

LE PRÉFET DE LA REUNION

- VU** le code de la santé publique, notamment en ses articles L. 1416-1 et R. 1416-1 et suivants ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2020-189 du 3 mars 2020 portant diverses dispositions d'application de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé à La Réunion et à Mayotte ;
- VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme FILIPINI en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU** le décret du 22 août 2023 portant nomination de M. Laurent LENOBLE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de La Réunion, sous-préfet de Saint-Denis ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 06-2553/DRASS/SE du 11 juillet 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de La Réunion et ses arrêtés modificatifs n° 2010-1142 du 10 mai 2010, n° 2011-28/ARS du 12 janvier 2011, n° 2015-84/ARS du 12 mai 2015 et n° 2021-2092 du 15 octobre 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2310 du 27 octobre 2023 portant délégation de signature pour l'activité générale et l'ordonnancement des dépenses et recettes à M. Laurent LENOBLE, secrétaire général de la préfecture de La Réunion et à ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-2093/SG/SCOPP/BAICI du 15 octobre 2021 portant désignation des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de La Réunion modifié ;

VU la lettre de l'Office de l'Eau du 1^{er} février 2024 désignant M. Thomas BILLEBEAUD en qualité de suppléant de M. Julien LALLEMAND au sein du conseil départemental des risques sanitaires et technologiques de La Réunion ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n° 2021-2093 du 15 octobre 2021 portant désignation des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de La Réunion (CODERST) modifié, est modifié comme suit en son article 1 :

IV - personnalités qualifiées :

Au lieu de :

Titulaire :

M. Julien LALLEMAND
Office de l'eau

Suppléante :

Mme Anne-Sophie PAYET
Office de l'Eau

Lire :

Titulaire :

M. Julien LALLEMAND
Office de l'eau


Suppléant :

M. Thomas BILLEBEAUD
Office de l'eau

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général



Laurent LENOBLE